

ARRETE N° 0000006 /MINADER du 06 MAR 2025
 portant nomination d'un responsable dans les services déconcentrés
 du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPMENT RURAL,

- VU** la Constitution ;
- VU** le décret n°2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- VU** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement,

A R R E T E :

Article 1^{er}. - Est, à compter de la date de signature du présent Arrêté, nommé au poste de responsabilité ci-après au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural :

DELEGATION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPMENT RURAL DU NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPMENT RURAL DE MAYO LOUTI

DELEGATION D'ARRONDISSEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPMENT RURAL DE MAYO OULO

FERME D'ESSAIS ET DE MULTIPLICATION DU MATERIEL VEGETAL DE BASE ET DE LA MECANISATION DE SANGUERE

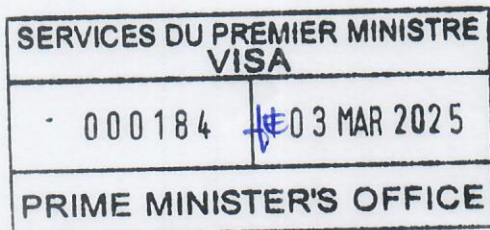
Chef de Ferme : Monsieur **KIDAKANG MANA MANA TAWAKA**, Technicien du Génie Rural, Matricule : **785 096-L**, en service à la Délégation Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural du Nord, en remplacement de Monsieur NGASSAM NZEKAM Serge, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent Arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 06 MAR 2025

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPMENT RURAL,



Gabriel MBAIROBE